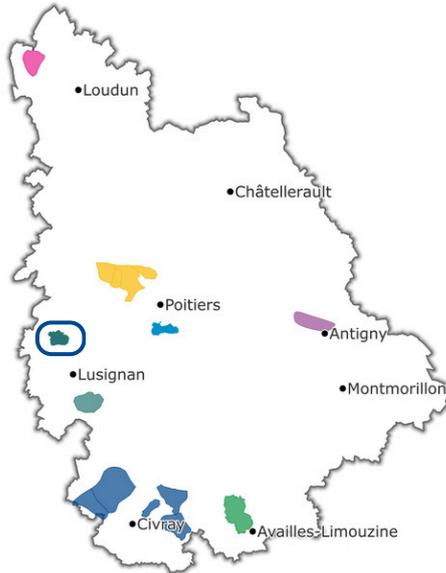


Année 2023

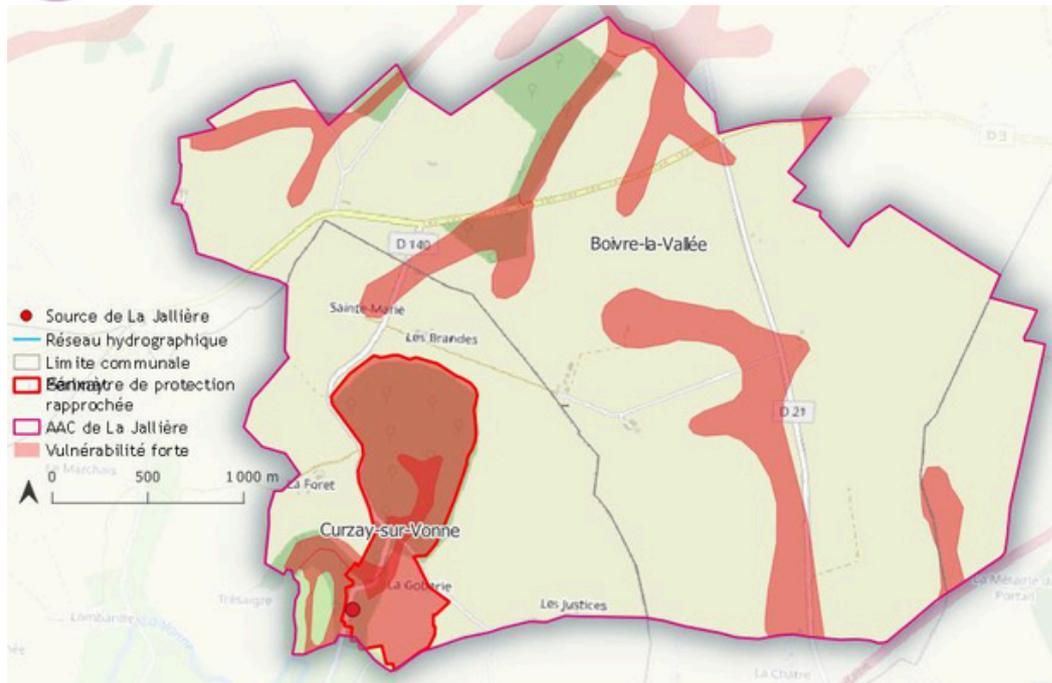
Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

La source de La Jallière faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de La Jallière et de Choué-Brossac** actuellement défini pour la période 2024-2026. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2027-2029.

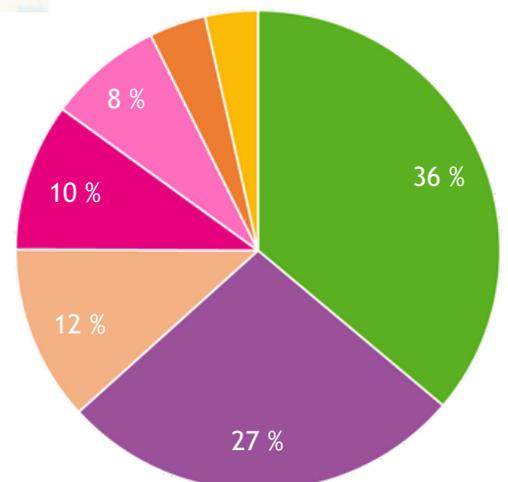
L'AAC* de La Jallière



- 1 060 ha
- 912 ha de Surface Agricole Utile
- 21 exploitations agricoles
- Polyculture élevage
- Captage prioritaire SDAGE 2022-2027
- Jurassique moyen ouest
- Localisation du captage : Curzay-sur-Vonne

Occupation des sols (RPG 2023)

- Céréales : 36 %
- Oléagineux : 27 % (colza, tournesol)
- Légumineuses : 12 % (luzerne, mélange de légumineuses, lupin)
- Prairies temporaires : 10 %
- Prairies de plus de 6 ans : 8 %
- Protéagineux : 4 % (pois d'hiver et printemps)
- Maïs : 3 %



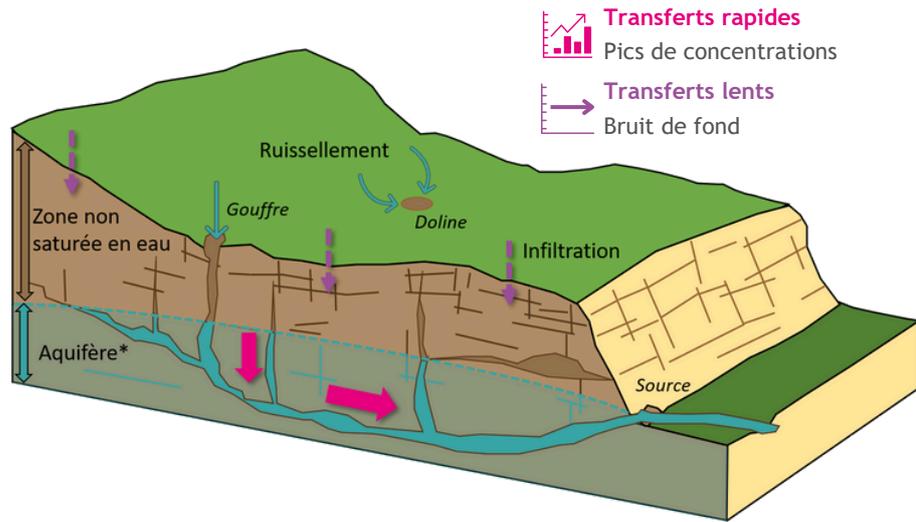


Fonctionnement hydrogéologique

La source de La Jallière est implantée au sein des **calcaires du Jurassique moyen**.

Des transferts rapides vers la nappe souterraine se produisent au niveau des **gouffres** répertoriés dans l'AAC de La Jallière. Ils témoignent du caractère **fissuré et karstique** de l'aquifère*.

Des transferts lents vers la nappe souterraine se font via **l'infiltration** sur l'ensemble de l'aire d'alimentation. Le temps de transfert varie selon l'épaisseur de la zone non saturée et de sa nature.



Aquifère* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

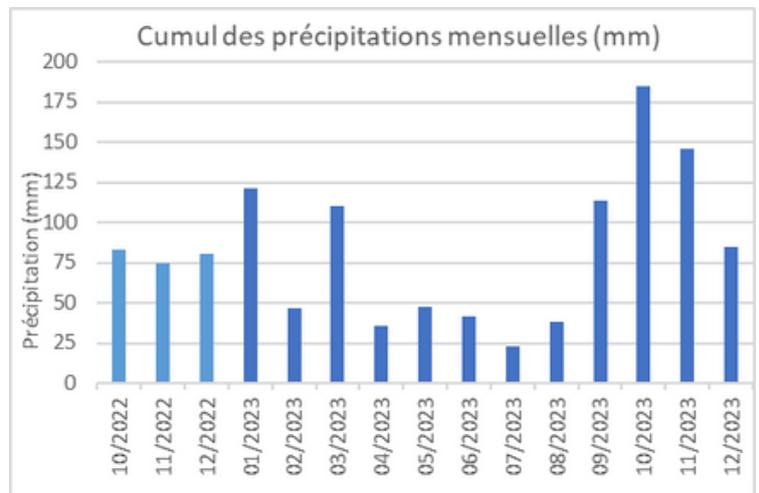
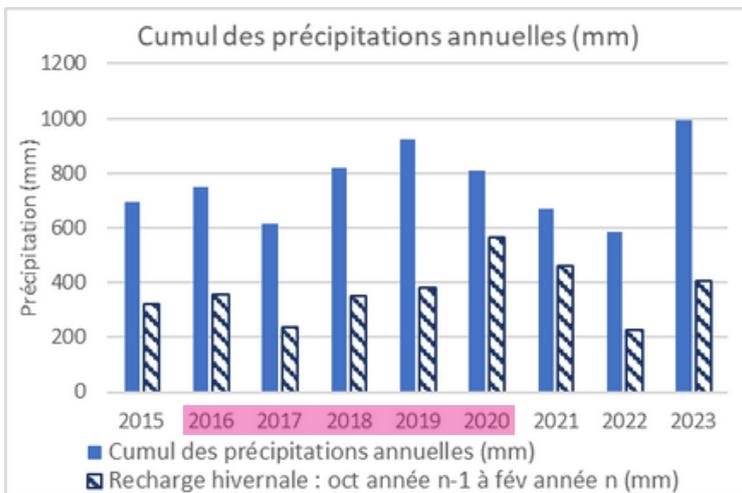


Conditions météorologiques

L'année 2023 présente un **cumul de précipitations supérieur à la normale** à la station météo de Benassay avec un automne extrêmement pluvieux. Le mois d'octobre a été le plus pluvieux avec 185 mm. La recharge hivernale 2023 (oct. 2022 à fév. 2023) est faible et succède à une année ayant connu une des recharges les plus faibles enregistrée ces 8 dernières années.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 992 mm de cumul de précipitations annuel,
- 406 mm de recharge hivernale (octobre 2022 à février 2023).



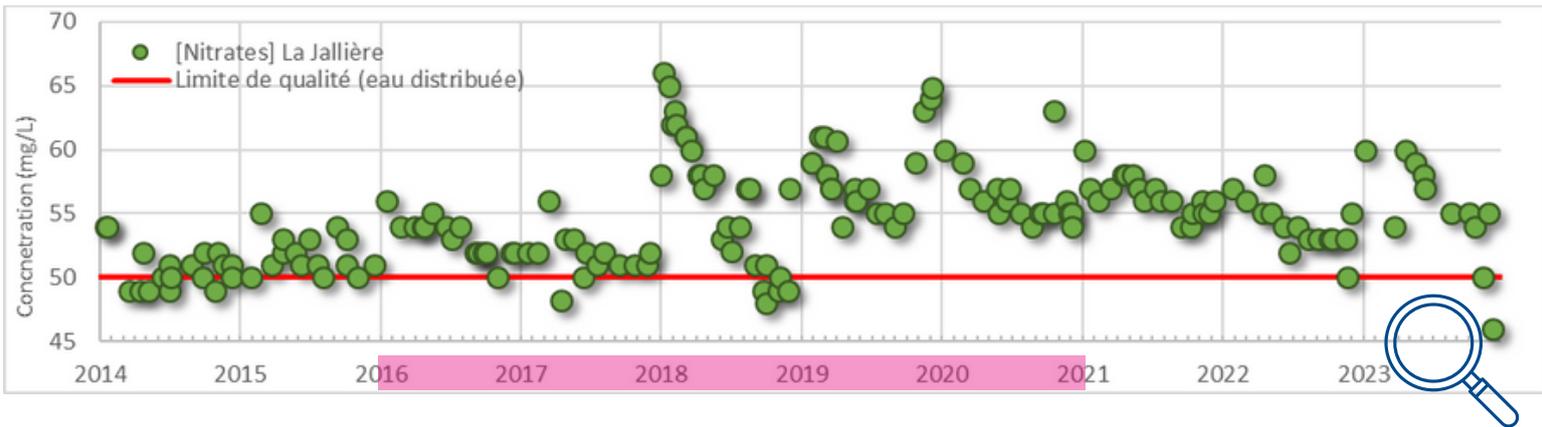
Station météo France de Benassay



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **Eaux Brutes** de la source de La Jallière. **Ces eaux sont traitées** par l'usine de production d'eau potable de La Jallière. En conséquence, les eaux distribuées à la population respectent les normes de qualité.

Plus de **5 900 habitants** sont alimentés par cette usine pour une production moyenne annuelle de plus de **300 000 m³**.

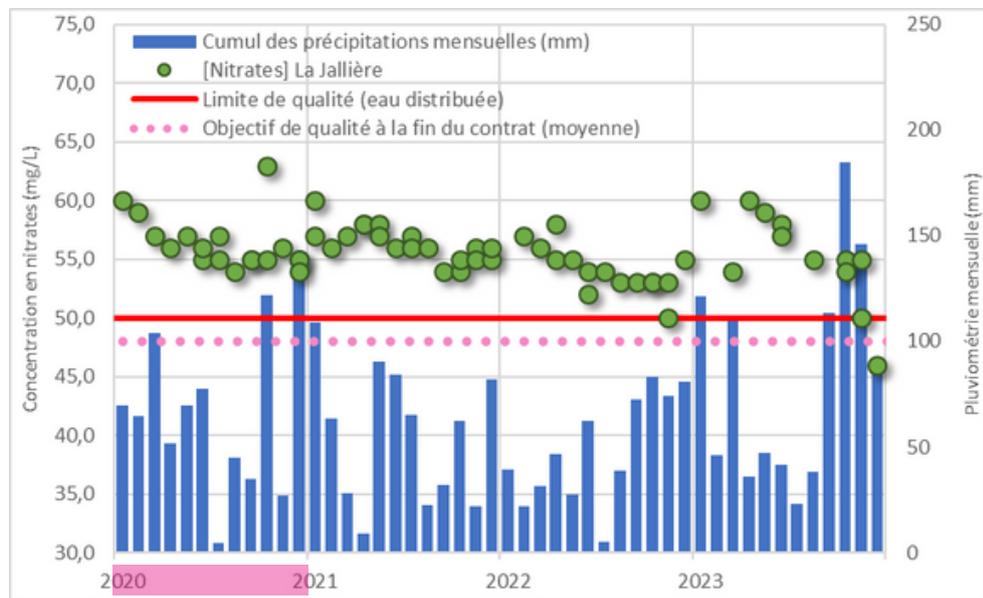
Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



 Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :
Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine:
• 50 mg/L

 Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat 2016-2020 :
Fin du contrat 2020 : À long terme 2030 :
MOY < 45 mg/L MOY < 40 mg/L
MAX < 50 mg/L MAX < 45 mg/L

 Objectif non atteint



	[] Max	[] Moy	[] Min	Nb d'analyses	Fréquence de dépassements
2018	66	56,3	48	28	81%
2019	64,9	58,2	54	21	100%
2020	63	56,3	54	18	100%
2021	60	56,4	54	19	100%
2022	58	54,1	50	15	92%
2023	60	55,3	46	12	100%

En 2023, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes de la source de La Jallière est **supérieure à la limite de qualité de 50 mg/L**. Les teneurs en nitrates **varient** au cours d'une année. Les augmentations semblent corrélées avec la pluviométrie hivernale. Un suivi continu des nitrates permettrait de vérifier cette hypothèse.

En fin d'année 2023, la diminution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes de la source pourrait être corrélée aux pluies exceptionnelles de l'automne 2023 qui auraient dilué les nitrates.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat 2016-2020 :

Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute de la source de La Jallière **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.**

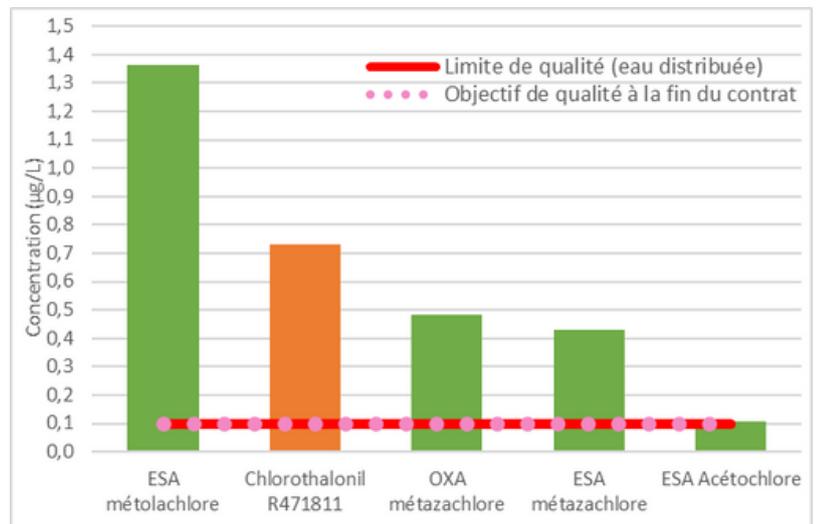
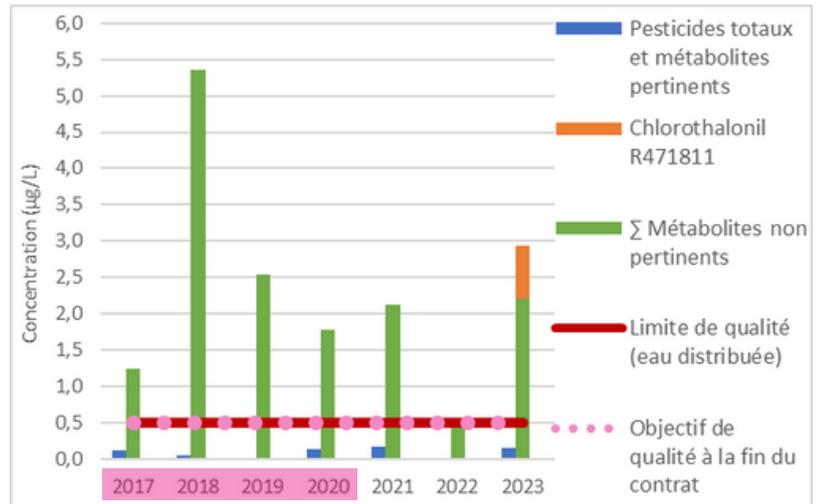
A noter des **teneurs importantes en métabolites non pertinents** dans les eaux brutes du captage. Ces teneurs importantes en 2023 s'explique en partie par la recherche cette année là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le chlorothalonil.



Concentration maximale en 2023 par molécule

En 2023, le Chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum de 0,73 µg/L en janvier.

L'ESA Métolachlore et l'OXA et ESA Métazachlore, métabolites non pertinent d'herbicides, ont été détectés au dessus des 0,1µg/L avec un maximum de 1,362 µg/L en novembre pour l'ESA Métolachlore.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023**



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes de la source de La Jallière

Année 2023

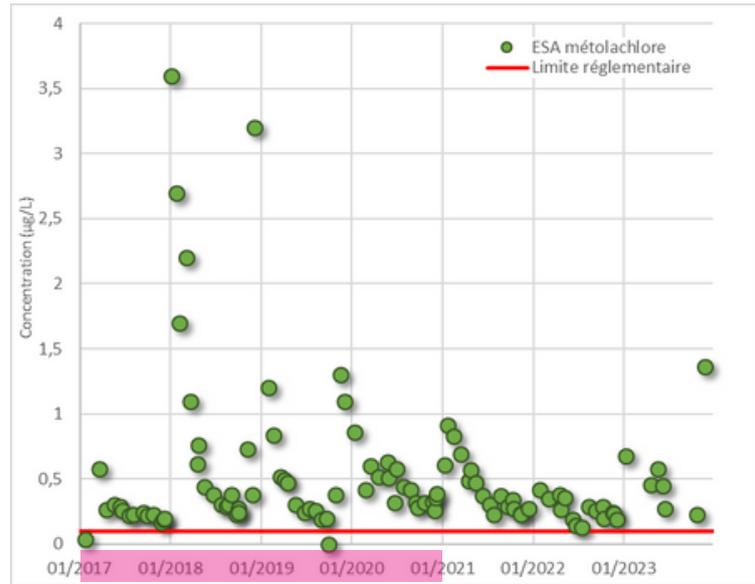


Evolution dans le temps des concentrations en ESA Métolachlore dans les eaux brutes

L'ESA Métolachlore est un métabolite non pertinent d'un herbicide, le S-Métolachlore. Cet herbicide est appliqué sur certaines cultures au printemps et il agit sur les racines des adventices. Ces produits de dégradation, comme l'ESA Métolachlore, se stockent dans le sol et se retrouvent dans la nappe souterraine à des concentrations importantes en période de lessivage.

Pour limiter les risques de contamination diffuse des eaux, il faut éviter d'appliquer des herbicides racinaires quand le sol est saturé en eau.

Une sensibilisation a été faite sur le territoire ce qui a permis de diminuer les pics de pollution hivernale.



En 2023, 229 molécules ont été recherchées, 12 d'entre elles ont été détectées au moins une fois. 4 Molécules ont été analysées au dessus de 0,1 µg/L (limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents).

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Nouvelles molécules recherchées en 2023

Année 2023

	[] Moy	[] Max	Nb d'analyses	Fréquence de détection	Fréquence de dépassement
ESA Métolachlore	0,575	1,362	7	100%	100%
Chlorothalonil R471811	0,546	0,730	14	100%	100%
OXA Métazachlore	0,328	0,485	2	29%	29%
ESA Métazachlore	0,285	0,430	7	100%	100%
OXA Métolachlore	0,092	0,093	0	29%	0%
ESA Dimétachlore	0,085	0,085	0	25%	0%
Chlorothalonil SA	0,035	0,057	0	86%	0%
Propyzamide	0,011	0,011	0	25%	0%
Atrazine déséthyl	0,008	0,010	0	100%	0%

Focus sur les molécules quantifiées en 2023

	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide		
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide	Interdit depuis 2003	Maïs
	ESA Métolachlore*	Métabolites non pertinents d'un herbicide	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, betterave, sorgho, soja, millet-moha, haricot
	OXA Métolachlore*			
	ESA Métazachlore	Métabolites non pertinents d'un herbicide	Autorisé	Colza
	OXA Métazachlore			
	ESA Dimétachlore	Métabolite pertinent d'un herbicide	Autorisé	Colza, moutarde
	Propyzamide	Herbicide	Autorisé	Colza
				Axter, Colzor Trio, Taraxls, Terox, Triur
				Kerb Flo, Ielo, Yago, Biwix, Colpy, Cardinal

Métolachlore* : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore



Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"

 06 37 51 85 08

 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat de La Jallière et Choué-Brossac, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET

Responsable du service Ressource

 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

Khalid IGHAZ

Chargé de projets agricoles sur l'AAC du Sud Vienne

 06 60 50 24 96

 k-ighaz@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources de La Jallière est financé par :

